

cette loi du ministère de l'Expansion économique régionale.

Mais les créditistes ont-ils oublié, monsieur l'Orateur, le programme de sécurité sociale qui a été instauré au Canada par le parti libéral, ce parti qualifié à grands cris de centralisateur par l'honorable député de Saint-Hyacinthe, que nous n'auront peut-être pas l'avantage de rencontrer à la Chambre après les prochaines élections?

**L'hon. M. Ricard:** Les rouges ont dit cela six fois, et je les ai défaits chaque fois.

**M. Bécharde:** Chez vous, on l'a dit six fois, mais chez nous on ne l'a pas encore dit. On commence à le dire pour vous.

Est-ce que, par exemple, les programmes de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, d'assurance-maladie, programme d'assurance-hospitalisation, d'allocations familiales, d'allocations aux anciens combattants, etc., ne sont pas utiles? Si les Canadiens n'avaient pas ces allocations aujourd'hui, où prendraient-ils leur argent? Ils seraient obligés de le prendre ailleurs!

Par conséquent, ce sont là des mesures qui allègent le fardeau du contribuable canadien.

Et, monsieur l'Orateur, je n'ai pas honte, en tant que député de la province de Québec à Ottawa, de dire que le parti auquel j'ai l'honneur d'adhérer a fait bénéficier tous les citoyens canadiens des mesures de sécurité sociale que se devait de donner à la population canadienne le gouvernement du pays, parce qu'il faut que les richesses soient distribuées également, afin que les moins favorisés, ceux qui ont travaillé à bâtir ce pays, puissent, à leur retraite ou à un moment donné de leur vie, recevoir une partie de ce qu'ils ont donné à la nation.

• (1530)

**M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska):** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon préopinant. J'ai remarqué notamment qu'au tout début, il disait qu'il n'aborderait pas le domaine électoral. Pourtant, il est drôle de constater que son discours est plutôt un discours électoral.

Ce n'est pas mon habitude de m'attarder à ce genre de considération. J'ai bien l'intention, cet après-midi, d'essayer d'expliquer à la Chambre, d'abord, que les créditistes ne sont pas seuls à reconnaître les défauts du système présent. Et je suis bien à mon aise pour appuyer la motion présentée par mon collègue de Champlain (M. Matte), surtout en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales dans le domaine fiscal. Je vais tenter de faire une suggestion susceptible de mettre de l'ordre dans le système actuel.

Même si quelques-uns se plaisent à vanter le parti qui dirige le gouvernement présentement, on ne peut tout de même pas faire autrement que de constater que nous sommes endettés par-dessus la tête et qu'il y a des milliers de chômeurs.

**M. Bécharde:** Ne faites pas de discours électoral.

**M. Dionne:** Ce sont les fruits du régime que vantent ceux qui songent à se préparer à une campagne électorale.

Alors, je me bornerai à ces quelques remarques pour traiter d'un moyen que le gouvernement pourrait utiliser pour mettre de l'ordre dans le système actuel.

Le moyen d'augmenter le niveau de vie de tous les Canadiens, sans enlever quoi que ce soit à personne, sans paralyser la vie économique, sans provoquer l'inflation ni la déflation, serait de procéder au financement du capital public par des avances de crédits sans intérêt émis par la Banque du Canada.

**Une voix:** On en a parlé tantôt.

**M. Dionne:** On en a parlé tantôt, mais seulement pour dire qu'à la fin de nos discours nous parlons toujours de la Banque du Canada. Quant à moi, j'en parle au tout début, et j'explique de quelle façon nous pourrions profiter des services de cette banque.

Une telle mesure, on le voit tout de suite, aurait pour effet de diminuer les taxes et les impôts que le gouvernement impose en vue de payer l'intérêt sur la dette publique—non payée et impayable en vertu du système actuel—ou les emprunts qu'il effectue, et augmenterait d'autant les sommes disponibles aux consommateurs pour qu'ils puissent se procurer les biens susceptibles de satisfaire à leurs besoins.

Les créditistes ne sont pas les seuls à favoriser la création de crédits nouveaux, sans intérêt, pour le financement du capital public.

Dans son livre, *Demain, c'est l'an 2,000*, M. Gaston Bardet, professeur d'économie appliquée à l'Université de Bruxelles, après la publication d'une étude approfondie du système bancaire et des études faites en Grande-Bretagne par la commission MacMillan et celles poursuivies au Canada, en 1939, par le comité des banques et du commerce de la Chambre des communes, en vient aux conclusions suivantes:

Il y a donc deux financements possibles de caractères totalement opposés: l'un provenant de l'épargne, de l'argent en supplément, l'autre projeté en anticipation. Dans le premier cas, dit-il, en ce qui concerne la production privée, l'autorégulation doit provenir de l'offre des capitaux existants, ce en quoi, entre parenthèses, nous différons d'opinion avec M. Bardet; dans le second, de la demande en besoins primaires les plus certains.

Ainsi le financement bancaire est tout indiqué pour le financement de la construction de l'équipement immobilier du pays, profitant à l'ensemble du pays. Là où il n'y a pas à craindre de surproduction, c'est vraiment la demande qui fixe l'émission. Ce sont les besoins en logements, en routes, en ponts, en hôpitaux, en écoles, qui, cette fois, deviennent les régulateurs de la monnaie scripturale anticipée.

Comme là, poursuit M. Bardet, il s'agit de prêts de consommation et non plus de production, il ne peut plus être question d'intérêt. Le pays, la communauté ne peut pas être usurière.

Un autre économiste s'est penché sur ce problème du financement des gouvernements, et il en est arrivé aux conclusions qu'ont découvertes les créditistes depuis longtemps, savoir le financement du capital public par des crédits nouveaux émis sans intérêt.

L'exposé de cette thèse se trouve dans le livre *The Challenge of Abundance*, de M. Robert Theobald, volume qui se trouve dans la bibliothèque du Parlement.

Voici ce que dit à ce sujet M. Theobald, et je cite:

Un gouvernement, dit-il, peut utiliser trois moyens pour obtenir les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Il peut tout d'abord taxer les citoyens et les institutions, afin d'obtenir la possession de leur argent. Deuxièmement, il peut emprunter l'argent du peuple et des institutions et payer un intérêt sur les sommes empruntées. Troisièmement, il peut tout simplement créer l'argent et utiliser les fonds créés pour faire ses achats...